

INSTITUT SAINTE - CLAIRE

Rue Sècheval, 32

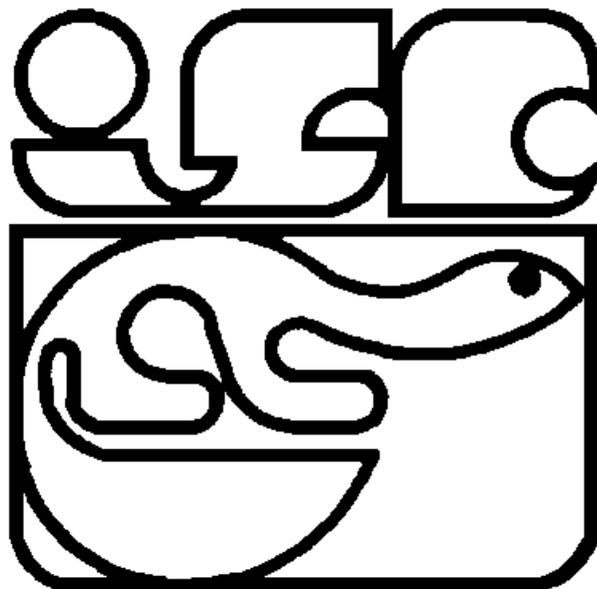
4800 VERVIERS

Tél. : 087/ 59.89.10

www.sainteclairerverviers.be

ISC PARENTS

Jun 2024



Chers parents, chers élèves,



La fin de l'année est proche. Il n'est pas temps d'arrêter les efforts fournis durant cette année scolaire si particulière. Cette dernière ligne droite sera décisive et emprunte de belles perspectives, nous l'espérons.

Pour permettre à chacun d'organiser au mieux cette fin d'année, vous trouverez ci-après, tous les renseignements utiles et nécessaires.

Nous vous souhaitons de belles victoires, puissiez-vous atteindre vos objectifs en toute sérénité.

Organisation de la fin de trimestre

1. Examens de fin d'année

1. POUR LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ COMMUN (1C-2C-2S)

→**Élèves de 1C** : la semaine de **révisions et de tests récapitulatifs** sera organisée du lundi 17 juin 2024 au mardi 25 juin 2024 (Voir horaires distribués en classe).

→**Élèves de 2C et 2S** :

Les épreuves externes certificatives (CE1D) se dérouleront du vendredi 21 juin au mercredi 26 juin 2024.

En ce qui concerne l'épreuve orale d'anglais du 21 juin, les élèves recevront un ordre de passage (voir journal de classe).

2. POUR LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ DIFFÉRENCIÉ (1D-2D)

Semaine de révisions du 17 juin au 21 juin inclus.

Les épreuves CEB se dérouleront du lundi 24 juin au vendredi 28 juin 2024.

| | | | | | | | |
|------------------|----------------------------|------------------|-------|-------------------------|--------|--------------------|--------|
| Lundi 24 juin | Ecouter - Ecrire | 40 min 45 min | Récré | Ecrire (fin) | 20 min | Solides et figures | 65 min |
| Mardi 25 juin | Grandeurs | 75 min | Récré | Éveil : Histoire/Géo | 75 min | | |
| jeudi 27 juin | Nombre et opérations (1+2) | 40 min 50 min | Récré | Lire informatif | 65 min | | |
| vendredi 28 juin | Lire fictionnel | 65 min | Récré | Eveil : sciences | 75 min | | |

3. POUR LES ÉLÈVES DU DEUXIÈME DEGRÉ (3^{ème} et 4^{ème} années)

Les examens de fin d'année débutent le jeudi 13 juin 2024 (voir horaires distribués en classe).

4. POUR LES ÉLÈVES DU TROISIÈME DEGRÉ (5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} années)

Les examens de fin d'année ainsi que les SIPS, débutent entre le 11 juin et le 13 juin 2024 selon les options (voir horaires distribués en classe).

Présences durant la session :

| |
|---|
| <p>La présence de tous les élèves à chaque examen est obligatoire.</p> |
|---|

Si un élève est absent...

1. Prévenir l'école le plus rapidement possible (la réception est ouverte à partir de 8h00 du matin - 087/59 - 89 - 10)
2. **LE JOUR MÊME**, l'absence doit être couverte par un certificat médical, remis à un membre de la direction, même pour 1 jour !
3. **DANS CE CAS UNIQUEMENT**, après avoir pris contact avec la direction qui informera les professeurs et décidera avec eux des modalités de récupération, l'élève pourra repasser sous certaines conditions les examens non présentés. Toute absence non justifiée par un certificat médical **valablement rentré** sera sanctionnée par une cote nulle pour l'examen non présenté.

Nous insistons sur l'importance de la régularité et de la ponctualité durant cette période d'examens, et nous vous demandons votre collaboration à tous!

Si un élève est en retard...

L'élève qui arrive **en retard durant la session** ne pourra entrer en classe et passer son (ses) épreuve(s) qu'après s'être présenté à la direction pour expliquer les raisons de son retard.

En cas de récurrence, des mesures particulières pourront être prises afin que les retardataires ne puissent nuire au bon déroulement de la session d'examens.

Avant et après les examens...

Les élèves qui arrivent avant l'heure de l'examen ou qui ayant fini leur(s) examen(s), veulent travailler à l'école en attendant leurs parents, un bus ou un train, doivent se rendre au local 2.

Cette étude se fait en silence!

Durant la session, les élèves qui le souhaitent, peuvent également rester l'après - midi (de 13h00 à 16h00) pour trouver des conditions de travail propices à une bonne préparation de l'épreuve du lendemain. Cette étude surveillée doit faire l'objet d'une demande du jeune ou de ses parents auprès de l'éducateur responsable.

Pendant les examens, les élèves des 2^{ème} et 3^{ème} degrés qui :

- ont un examen de deux heures, ne quittent pas le local avant 10 h 05 et retournent directement chez eux une fois l'examen terminé ;
- ont plusieurs examens, quittent l'école dès qu'ils ont terminé le dernier examen de la journée ;
- sont en congé l'après-midi afin d'assurer une bonne étude et une bonne préparation de l'examen du lendemain (à l'exception de quelques classes ou élèves qui auront un examen l'après-midi, c'est le cas de certains élèves de 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} années, tenus de présenter une épreuve intégrée).

Plus encore qu'en temps ordinaire, il est **interdit de circuler sans autorisation (Go Pass)** dans les couloirs et les locaux.

Avant et après un examen, il est demandé à chacun de **respecter le calme** nécessaire au bon déroulement des épreuves.

2. Délibérations :

Les délibérations commencent **le lundi 24 juin 2024.**

À partir de cette date, l'école reste bien entendu ouverte.

→ Certains élèves passent encore des épreuves et pour d'autres, des prestations supplémentaires peuvent être exigées par l'école : travaux à effectuer, remise en ordre de cours, stages à récupérer, sanctions...

→ Les familles éviteront donc de prendre des engagements de vacances rendant impossible la présence de leurs enfants à l'école durant cette période et la mise en place éventuelle de dispositifs alternatifs aux épreuves de repêchage.

3. Remise des bulletins :

Il est bon de rappeler que l'année scolaire se clôture le **05 juillet 2024!**

La remise des bulletins est prévue le mardi **2 juillet 2024 (pour les élèves de la 1^{ère} à la 5^{ème} année).**

Les élèves doivent impérativement se présenter à l'école pour la distribution des bulletins. Le fait de ne pas être venu chercher son bulletin, et donc de ne pas être informé des consignes relatives à d'éventuels TV, ne peut en aucun cas justifier une non remise du dit travail. **Aucun bulletin ne sera envoyé par la poste!**

Horaire des journées du 1 et 2 juillet 2024

| 1 et 2 juillet 2024 - Organisation de la fin d'après-midi | | | |
|---|---|--|---|
| Quand? | Quoi? | Qui est concerné ? | Où? |
| 1 juillet | Pour les élèves de 6 ^{ème} et de 7 ^{ème} années, une <u>séance académique</u> (proclamation) se tiendra à la cafétéria à 18h30 A cette occasion, nous remettrons <u>les traditionnels "mérites"</u> (par classe). | | |
| 2 juillet 15h30 | <u>Remise des bulletins</u> par le titulaire et/ou le co-titulaire | Tous les élèves de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} + DASPA | Des locaux seront attribués. Un affichage est prévu. |
| 2 juillet De 16h30 à 17h30 | <u>Réunion de parents</u> | Pour toutes les classes (de 1 à 7 + DASPA) | Les parents seront accueillis et orientés vers les locaux attribués. Un affichage est prévu. |

4. Rencontre Parents – Professeurs / CPMS

Le mardi 2 juillet 2024, jour de la remise des bulletins, les parents sont invités à rencontrer les professeurs entre 16h30 et 17h30. Nous insistons sur l'importance de cette réunion. Les professeurs auront l'occasion d'expliquer les conséquences des résultats scolaires obtenus et des décisions prises ainsi que les consignes pour les travaux de vacances. Il sera également possible d'envisager les orientations à prendre pour assurer la poursuite des études. Bien évidemment, la direction ainsi que les agents du CPMS seront à la disposition des familles.

5. Travaux de vacances et évaluation de ceux-ci

Les documents détaillant les matières à retravailler, à revoir dans le cadre d'un travail de vacances seront fournis aux élèves en même temps que le bulletin. Nous insistons pour que votre enfant fasse le maximum pour préparer valablement tous les travaux de vacances ainsi que les tests qui les accompagnent éventuellement et qu'il devra présenter fin août.

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que les points de ces TV/tests seront reportés au premier bulletin de l'année suivante. Il est donc indispensable de les considérer avec sérieux afin de ne pas démarrer l'année avec un échec.

Pour rappel : il n'y a plus d'examens de seconde session !!

6. Épreuves de qualification (Récupération et conciliation interne)

Attention : Certaines options organisent, après remédiations, la récupération en juin.

Les élèves concernés seront convoqués.

Le document intitulé : « Épreuves de qualification : récupération » détaillera les attentes et les objectifs de cette ultime récupération. Il est également demandé aux élèves concernés de prendre contact avec les professeurs responsables de la qualification afin de s'assurer des modalités de passation de cette épreuve.

Pour les élèves de 6^{ème} et de 7^{ème} années qui n'obtiendraient pas le certificat de qualification au terme du dispositif incluant la passation des SIPS, il existe la possibilité de lancer une procédure de conciliation interne, en vue de contester la décision du Jury. Le recours externe, par contre, n'existe pas dans le contexte de la qualification.

Concrètement, les élèves de 6^{ème} et de 7^{ème}, non qualifiés au terme des épreuves de juin 2024, seront avertis le jour de la délibération du Jury par un des professeurs référents de l'option et auront l'opportunité d'introduire, auprès de la direction, une procédure de conciliation interne durant les 2 jours suivant la communication. Que la procédure entraîne ou non la reconvoque du Jury de qualification, la décision définitive sera communiquée au plus tard au terme des 48 heures.

7. Conciliations internes et recours externes

L'article 96 du décret « missions » du 24 juillet 1997 impose à chaque Pouvoir organisateur l'organisation d'une procédure en cas de contestation des décisions du Conseil de classe. Nous vous rappelons que les modalités pratiques sont décrites dans le règlement des Études de l'Institut, aux pages 24, 25 et 26. Ce règlement est disponible sur le site internet de l'école (www.sainteclairerverviers.be), en bas de la page d'accueil.

| | | |
|--------------------------|--|--|
| 2 juillet 2024 | Remise des bulletins de fin d'année. Réunion de parents | Les parents doivent s'assurer que le bulletin est bien en leur possession le 2 juillet 2024. Le fait de ne pas reprendre le bulletin ce jour-là ne prolonge pas les délais de recours. |
| 3 et 4 juillet 2024 | Introduction possible de recours | Les parents ou l'élève majeur se présentent à la direction de l'école pour déposer un écrit qui précise les motifs du recours. La direction leur remet un accusé de réception. |
| 4 juillet 2024 | Réunion de la commission locale (prévue à l'art. 96) | Cette commission apprécie la recevabilité du recours et décide en conséquence s'il y a oui ou non-lieu de reconvoquer le Conseil de classe le 5 juillet. |
| 5 juillet 2024 | Conseil de classe | Le conseil de classe reconsidère la situation de l'élève en fonction des éléments nouveaux. |
| 5 juillet 2024 | Communication de la procédure interne | De 15 h 30 à 16 h 30 heures, les parents ou l'élève majeur sont invités à prendre contact avec l'école afin de recevoir notification de la décision prise. |
| Avant le 19 juillet 2024 | Recours externe | Les parents ou l'élève majeur peuvent introduire un recours externe, en envoyant une lettre recommandée à l'administration. Cette lettre, accompagnée de la copie de la décision prise à l'issue de la procédure interne donne les motivations précises du recours. Un double est également envoyé par recommandé au directeur de l'école concernée. |

Il va de soi que nos écoles, soucieuses de justice et d'impartialité, s'efforcent de prendre des décisions réfléchies. Un contact suivi école/famille et une rencontre éventuelle durant l'année scolaire sont de nature à éviter les malentendus.

8. Réinscriptions

Afin de permettre l'organisation de la prochaine année scolaire, nous vous demandons de remplir sans tarder la fiche de réinscription de votre enfant. Au cas où vous seriez amenés à changer d'avis, soit que vous souhaitez une réorientation pour votre enfant, soit un redoublement de classe, vu ses résultats scolaires, nous vous demandons de nous en avertir. Pour les élèves en échec, un nouveau formulaire sera joint au bulletin. Il devra être rendu pour le vendredi 12 juillet 2024 à 12h00, au plus tard.

9. Inscriptions des nouveaux élèves

L'école sera fermée du 12 juillet 2024 à 12h00 au 16 août 2024 inclus.

Les inscriptions des nouveaux élèves seront prises tous les jours ouvrables de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du 8 au 12 juillet 2024 à 12h00 et du 19 au 23 août 2024.

La rentrée scolaire 2024-2025 est prévue à la date du 26/8/2024

L'équipe de direction
A. PAROTTE, N. THIRY et C. PIRON
